**COMMUNE DE MANHAY - AVIS D’**[**ENGAGEMENT**](https://manhay-pm.imio-app.be/Members/tcornet/mymeetings/meeting-config-council/descriptif-de-fonction-et-conditions-d2019engagement-d2019un-e-employe-e-administratif-ve-d6-2013-service-finances-avec-constitution-dune-reserve-de-recrutement-valable-deux-ans)

* **agent technique contractuel D7**

**AVIS**

La Commune de MANHAY procède à l’engagement suivant :

* **d’un agent technique contractuel D7**

à durée déterminée (6 mois) à temps plein, renouvelable, en vue d’un contrat à durée indéterminée.

Date présumée d’entrée en fonction : septembre 2024.

Le profil de fonction ainsi que les conditions d’engagement sont disponibles sur le site internet de la Commune [www.manhay.be](http://www.manhay.be) ou à l’Administration communale de Manhay au service secrétariat (Mme M. VOGELSANG 086/21.99.67) sur simple demande.

Le dossier de candidature sera composé :

- D’une lettre de candidature manuscrite

- D’un curriculum vitae détaillé

- D’une copie du diplôme requis (diplôme de l’enseignement technique secondaire supérieur ou au moins équivalant)

- Un extrait de casier judiciaire de moins de 3 mois (modèle 1)

Les candidatures seront adressées au Collège Communal de Manhay, Voie de la Libération, 4 à 6960 MANHAY pour le **17 mai 2024.** Elles seront transmises par lettre recommandée postale avec accusé de réception, la date de l’accusé de réception faisant foi, ou déposées à l’Administration Communale, même adresse que ci-dessus, contre récépissé ou envoyées par courriel à l’adresse mail : [college@manhay.org](mailto:college@manhay.org)

Pour être lauréat de l’examen, le candidat devra obtenir au moins 50% des points pour chacune des deux épreuves (écrite et orale) et 60% des points au total.

Les candidats lauréats non sélectionnés seront versés dans une réserve (validité 2 ans), conformément aux dispositions statutaires en vigueur.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de la Directrice générale de la Commune de Manhay (086/21.99.62) ou à son remplaçant.

MANHAY, le 12 avril 2024

Par le Conseil Communal,

S. MOHY G. HUET

Directrice générale Le Bourgmestre,